

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Présents : Tous les membres élus, sauf, Mme QUODBACH (procuration) Mme TOUSCH (procuration), M. POLLRATZKY (procuration), M. MERTZ

030-2023 : Tarifs pêche

Le Conseil Municipal décide des tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Carte journalière ou une nuitée enduro 10,00 €
- Carte deux nuitées enduro 20,00 €
- Carte hebdomadaire ou carte annuelle jeunes de 12 à 18 ans 25,00 €
- Carte annuelle adulte 75,00 €
- Carte annuelle + ponton (payable avant le 28 février) 150,00 €
- Non-entretien des abords, non-respect des lieux, 50,00 €
non-respect du règlement
- Supplément pour non-paiement du ponton à échéance 50,00 €
(du 1^{er} au 31 mars)

Au-delà du 1^{er} avril : PERTE de l'emplacement ponton

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
Le 17.10.2023

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

